

RÈGLEMENT PET FRIENDLY ET ENGAGEMENT DU CLIENT

Bienvenue à l'Hôtel Princesa Parc 4*!

Nous sommes ravis que vous souhaitez profiter de votre séjour en Andorre avec votre animal de compagnie. Afin d'assurer une cohabitation agréable entre tous nos hôtes et un environnement propre et sûr, nous vous prions de lire et d'accepter les conditions suivantes.

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. **Animaux admis :** chiens et chats. Autres espèces sur demande préalable.
2. **Nombre maximum :** jusqu'à 2 animaux par chambre.
Supplément journalier : 15 € par animal et par nuit.
3. **Kit de bienvenue :** disponible dans la chambre à votre arrivée.
4. **Préavis :** il est nécessaire d'en informer lors de la réservation ou avant l'arrivée.
5. **Animaux seuls dans la chambre :** ils ne doivent pas rester seuls pendant de longues périodes ni pendant le service de ménage.
6. **Accès autorisé à :**
Terrasse du Piano Bar | Salon bar et Bar Bowling | Terrasse de la piscine extérieure
7. **Accès interdit à :**
Restaurants | Intérieur de la zone de la piscine extérieure | Centre Wellness & Spa et salle de sport
8. Dans les espaces communs, les animaux doivent toujours être tenus en laisse ou dans une cage de transport.
9. Il est interdit aux animaux de monter sur les lits, canapés ou fauteuils.

RESPONSABILITÉS DU PROPRIÉTAIRE

• Le propriétaire est responsable de tout dommage ou désagrément causé à d'autres clients ou au mobilier de l'hôtel.

• **Vérification de la chambre le jour du départ :**

Le jour du départ, le personnel de l'hôtel vérifiera la chambre afin de s'assurer qu'aucun dommage n'a été causé par l'animal. En cas de dommages constatés, les frais de réparation correspondants seront facturés. Cette mesure est nécessaire pour garantir le bon état des installations et éviter toute gêne pour les futurs clients.

- Il est obligatoire de ramasser les déjections et de maintenir la propreté.
- Tout dommage causé sera facturé au client.
- Il est obligatoire de présenter la documentation sanitaire et légale en vigueur (vaccins, puce, etc.) si elle est demandée par une autorité du territoire andorran.
- Selon la loi en Andorre, les propriétaires doivent emporter :
 - Une bouteille d'eau pour diluer l'urine.
 - Des sacs pour ramasser les excréments.Le non-respect peut entraîner une amende allant jusqu'à **150 €**.

CHIENS GUIDES

Si vous voyagez avec un chien guide ou d'assistance, veuillez nous en informer à l'avance afin de garantir votre confort. La présentation d'un justificatif sera nécessaire.

DÉCLARATION DU CLIENT

J'ai lu, compris et accepté toutes les conditions ci-dessus.

Je m'engage à les respecter pendant mon séjour à l'Hôtel Princesa Parc 4* et j'assume l'entièvre responsabilité de mon animal.

Informations sur le propriétaire

Nom et prénom : _____

Numéro de réservation / Chambre : _____

Téléphone de contact en cas d'urgence : _____

Informations sur l'animal

Nom : _____

Type (chien/chat, etc.) : _____

Signature du propriétaire : _____

Date : _____